

D. Non? Prenez la construction des grandes routes, des écoles techniques, et bien d'autres entreprises. A la lumière de l'expérience acquise après la dernière guerre, recommanderiez-vous de suivre une politique semblable, à la fin de la présente guerre?—R. J'hésite à parler des travaux publics, car c'est une question à discuter entre les autorités fédérales et provinciales. Je m'intéresse à la réintégration des hommes et non pas à la provenance de l'argent. Mais, en ce qui concerne la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, loi que nous discutons, on n'a pas demandé, que je sache, aux provinces de fournir une contribution financière; et on ne leur a pas demandé non plus de contribuer financièrement au programme de formation professionnelle. Elles fournissent une part assez importante en offrant l'usage de leurs installations et ainsi de suite.

M. MARTIN: Elles supportent la moitié des frais de l'administration.

*M. McDonald:*

D. N'est-il pas vrai que le gouvernement de la province de Québec, par exemple, réserve certaines terres à la colonisation et que ces terres s'obtiennent à très bon marché?—R. Je n'en sais que ce que j'en ai lu dans les journaux; j'ai lu un article indiquant qu'on réservait certaines étendues de terre. La Loi sur les terres destinées aux anciens combattants contient une disposition permettant aux autorités de la colonisation de négocier avec les provinces dans les questions de ce genre, mais elle n'indique pas que les provinces seront invitées à fournir une contribution financière.

M. DUPUIS: Je sais que le gouvernement du Québec a voté des millions de dollars pour faciliter l'établissement non seulement des soldats mais aussi des civils, dans les zones de colonisation; et il va payer une forte somme pour leur aider à mettre leurs fermes en état de les faire vivre. Je crois savoir qu'un soldat pourra profiter de cela aussi bien que tout autre citoyen.

Le TÉMOIN: Il se peut que certaines provinces exécutent des projets de ce genre. Je me rappelle qu'après la grande guerre la Colombie-Britannique avait un projet réservé aux anciens soldats et que ceux-ci en profitèrent.

M. McDONALD: Dans la province de Québec, aujourd'hui, en vertu de ce plan de colonisation, on achète des machines, on défriche la terre et on la prépare pour le colon. Celui-ci se place sur une terre à des conditions très faciles. Je suis au courant parce qu'il y a des milliers de ces colons dans le comté que je représente.

M. MARTIN: Tandis que la terre se défriche, le colon reçoit de l'argent.

M. McDONALD: Oui.

MME NEILSEN: J'allais dire que, pour ma part, j'hésiterais à conseiller à un jeune homme d'accepter une concession de colonisation, de nos jours. Lorsque M. Mackenzie a témoigné devant le Comité, nous avons examiné brièvement la possibilité pour un jeune homme de gagner sa vie sur la ferme, lorsque l'exploitation se pratique comme de nos jours, à moins que l'exploitant n'ait de plus grandes garanties au sujet des prix comparatifs de ses produits, etc. M. Mackenzie a admis, en parlant au Comité, à propos de la somme à donner ou à allouer pour l'établissement des colons, qu'il serait avantageux, au lieu de leur donner telle somme et de les établir sur un petit lopin de terre, de fournir une série complète des meilleures machines agricoles à tout un groupe d'hommes qui pourraient travailler en coopération. Ceux d'entre nous qui ont vécu dans l'Ouest savent que celui qui s'établit sur un petit morceau de terre peut difficilement soutenir la concurrence des grandes exploitations. On en a fait l'essai dans les vingt dernières années et de plus en plus on constate que le petit cultivateur ne peut pas soutenir la concurrence et gagner sa vie. Je me demande jusqu'à quel point vous avez examiné la question de savoir s'il ne serait pas à propos